

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 19211**

---

(54) Dispositif antiviol à télécommande.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 60 R 25/00; H 04 B 7/00, 9/00, 11/00.

(22) Date de dépôt..... 9 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 15-4-1983.

---

(71) Déposant : NAVARRO Christian et PHILLIPS Neil. — FR.

(72) Invention de : Christian Navarro et Neil Phillips.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : A. Roman,  
35, rue de Paradis, 13001 Marseille.

L'objet de l'invention concerne un dispositif antivol à télécommande.

Il est destiné à équiper les véhicules automobiles en permettant d'utiliser un émetteur sans fil qui envoie sur  
5 commande des impulsions captées par un récepteur qui enclanche les contacts d'un relais pour rétablir le circuit d'alimentation.

La plupart des systèmes antivol pour véhicules comportent des clés et des fils électriques, ils peuvent de ce fait, être facilement mis hors fonction ou court-circuités.

10 Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et donne la possibilité de varier les lignes d'antivol avec plus de facilité que les clés excluant toute possibilité de vol de véhicule, même si les voleurs possèdent un émetteur, ou encore en cas d'émetteur récepteur non codé; il faudrait que celui  
15 qui est muni d'un émetteur trouve l'emplacement du récepteur ou de son système de guidage ce qui est à peu près impossible.

Il est constitué par la combinaison d'un émetteur et récepteur ultra-sonique, infra-rouge ou radio fréquence, d'un type adapté à la fonction antivol pour véhicules.

20 Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention:

La figure 1 représente le schéma électronique de l'émetteur.

25 La figure 2 montre dans les mêmes conditions le schéma du récepteur.

L'émetteur Fig 1 comporte un oscillateur 1 réalisé autour d'un circuit intégré branché comme un multi vibreur  
30 astable dont on peut choisir les fréquences d'émission 2. Cette émission est transmise au récepteur.

Le récepteur figure 2 comprend un capteur 3 avec pré-ampli 4, un décodeur sur option 5, la bascule 6 et un relais  
7.

Les signaux transmis par l'émetteur sont reçus par le capteur 3 qui est pré-accordé sur la fréquence des signaux transmis par l'émetteur.

5 Ces signaux sont pré-amplifiés jusqu'au seuil nécessaire pour faire basculer une bascule électronique qui va enclencher le relais 7.

Lorsqu'on utilise un décodeur 5, ce dernier refusera ou acceptera le rythme précodé des impulsions émises par l'émetteur.

10 Le relais 7 est un interrupteur mécanique ou électronique permettant la mise en marche du système protégé en rétablissant le circuit d'alimentation.

Pour un véhicule à moteur on utilise un émetteur miniaturisé portatif à pile.

15 Le récepteur peut être branché sur le circuit d'allumage, il est alimenté par la batterie lors de la mise du contact par la clé. Si on essaye de faire démarrer le moteur, sans l'émetteur, le moteur tournera mais ne se mettra pas en route.

20 Dès que l'impulsion est donnée par l'émetteur, le relais sera enclenché et la mise en marche possible.

Lorsque le contact est coupé par le retrait de la clé, le récepteur n'est plus alimenté par la batterie, le relais 7 s'ouvre coupant l'allumage.

25 Le capteur peut être fixé sur n'importe quelle partie de la carrosserie. Il peut même faire corps avec le récepteur installé sur la bobine et être relié au tableau de bord par un système de guidage de l'impulsion de l'émetteur vers le capteur.

30 On peut pour cela utiliser un simple tuyau vide, guidant les impulsions. On peut ainsi employer un système de réflecteur optique permettant de franchir la barrière du tableau de bord.

Pour les moteurs à combustion interne ou électrique, le dispositif se monte sur le démarreur en utilisant un relais avec contacts de forte intensité.

35 Il est possible également d'enclencher par l'émetteur le fonctionnement électrique d'un moteur assurant une fonction d'ouverture ou de fermeture de porte ou de mise en marche d'un appareillage quelconque.

REVENDICATIONS

1° Dispositif antivol à télécommande destiné à équiper les véhicules automobiles en permettant d'utiliser un émetteur sans fil qui envoie sur commande des impulsions captées par un récepteur qui enclanche les contacts d'un relais pour rétablir  
5 le circuit d'alimentation, se caractérisant par la combinaison d'un émetteur (2) comportant un oscillateur (1).

2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le récepteur est constitué par un capteur (3), un pré-ampli (4), un décodeur (5), une bascule (6) et un  
10 relais (7).

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le relais (7) actionne un interrupteur ouvrant ou fermant un circuit utilisable.

